

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 mars 2021 à 20 h 30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

David Bourdonnais est le secrétaire de séance.

1. Budget Primitif du Lotissement des Pommiers : Dans l'attente de l'analyse des services de Dinan agglomération, le budget primitif 2020 du Lotissement des Pommiers est reconduit à l'identique. En fonction des options qui sortiront de celle-ci, le conseil municipal se prononcera sur le devenir de ce budget primitif : poursuite du dossier ou clôture du budget à la fin de l'année 2021.

2. Budget Primitif de la commune : Le budget primitif 2021 a été élaboré sur la base d'un maintien des taux des taxes locales (foncier bâti et foncier non bâti). A noter que la préfecture a informé les communes que la part départementale des taxes sur les propriétés foncières bâties (19,53 %) était transférée aux communes à partir de l'année 2021 pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux communal de la taxe Foncier Bâti sera donc de 37,62 %. Comme la part départementale est supprimée, la totalité de la taxe Foncier Bâti (commune + intercommunalité + taxes spéciales+ taxe Ordures ménagères et Taxe Gemapi) sera 10 identique pour le contribuable si les différentes collectivités locales (commune/intercommunalité) ne modifient pas les taux. Informations sur la taxe des ordures ménagères Compte tenu de l'augmentation importante de la taxe générale sur les activités polluantes (passage de 3€ en 2020 à 15 € en 2025 pour une tonne d'ordures ménagères incinérées) et de la baisse des différents composants triés par les habitants (revente de ces produits par Dinan agglomération aux filières de retraitement), le déficit du budget Déchets/Ordures ménagères de Dinan agglomération se creuserait en cas de maintien des taux actuels. A noter que les taux sont très variables sur les différents secteurs de l'agglomération. Dinan agglomération envisage d'harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire (1 taux pour DINAN et les communes périphériques et 1 taux pour le reste du territoire) en s'appuyant sur les taux les plus forts pour compenser le déficit prévisionnel à partir de 2021. Le taux de cette taxe devrait passer entre 2020 et 2025 de 8 % à 10,70 % pour l'ancienne communauté de communes de PLANCOËT/PLELAN LE PETIT.

Section de fonctionnement	Fonctionnement BP 2020 Réalisé	BP 2021
Dépenses	386 997,30 €	334 560,49 €
390	732,02 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - € - € - €
011 - Charges à caractère général	102 308,39 €	78 649,69 €
100	278,25 €	012 - Charges de personnel et frais assimilés 125 127,74 €
121	914,22 €	129
052,00 €	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) 7 798,00 €	- € 9 600,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	22 000,00 €	- € 21 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 158,33 €	12 658,33 €
1 996,77 €	65 - Autres charges de gestion courante 118 563,00 €	113 342,11 €
121	795,00 €	66 - Charges financières 7 206,00 €
7 205,50 €	6 510,00 €	67 - Charges exceptionnelles 835,84 €
790,64 €	500,00 €	Fonctionnement BP 2020 Réalisé
BP 2021 Recettes	386 997,30 €	425 825,54 €
390	732,02 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté 30 000,00 €
30 000,00 €	013 - Atténuations de charges 500,00 €	- € 500,00 €
70 - Produits des services et ventes diverses	14 200,00 €	12 971,47 €
13 200,00 €	73 - Impôts et taxes 246 645,00 €	315 761,19 €
303 087,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	81 147,00 €
30 262,82 €	29 925,02 €	75 - Autres produits de gestion courante
2 500,00 €	8 226,44 €	6 000,00 €
76 - Produits financiers	5,30 €	1,80 €
20,00 €	77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €
28 601,82 €	8 000,00 €	Section d'investissement Recettes
Investissement BP 2020 Réalisé	BP 2021 Total	372 752,52 €
283 948,91 €	352 239,01 €	11 001 - Excédent d'investissement reporté
130 467,85 €	130 467,85 €	146
443,57 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	22 000,00 €
- € 21 000,00 €	024 - Produits de cessions	76 700,10 €
- € 76 700,10 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	3 158,33 €
12 658,33 €	1 996,77 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves
99 364,24 €	99 962,73 €	92 098,57 €
13 - Subventions d'investissement	41 062,00 €	40
860,00 €	6 000,00 €	21 Immobilisations corporelles - € - €
8 000,00 €	Tableau avec les dépenses d'investissement	Investissement Engagement déjà pris pour le BP 2021
Montant 2021 Total Dépenses engagées	246 944,54 €	247
244,54 €	Reste à réaliser 2020	111 799,32 €
111 799,32 €	Remboursement Capital Emprunts	37 000,00 €
37 000,00 €	Financement BP Lotissement	55 244,24 €
55 244,24 €	Dépenses imprévues	15 000,00 €
15 000,00 €	Barrières Bar épicerie	672,00 €
672,00 €	Jeux de l'école	17 532,00 €
17 532,00 €	Equipement Service technique	1 344,95 €
1 344,95 €	Plafond suspendu Bar épicerie	2 148,00 €
2 148,00 €	Electricité Bar épicerie	1 443,96 €
1 443,96 €	Electricité salle du club informatique	706,79 €
706,79 €	Numérotation - Adressage des lieux dits	2 520,00 €
2 520,00 €	Serrures école, cantine	1 384,28 €
1 384,28 €	Congélateur	149,00 €
149,00 €	Le conseil municipal doit arbitrer sur les investissements complémentaires à réaliser en fonction de ses priorités. L'adjoint aux finances a sollicité en amont	

les conseillers municipaux pour recenser les investissements et pour estimer le montant de ceux-ci afin qu'ils restent dans l'enveloppe financière 2021. Ceux-ci sont exposés en séance afin qu'une décision soit prise pour chaque investissement. Tableau des investissements complémentaires validés par le conseil municipal Nouvelles dépenses Montant Précisions/Commentaires Avis CM 12/03/2021 Provision (Déficit du BP Lotissement) 25 000,00 € En cas de clôture du budget du lotissement des Pommiers en fin d'année 9 voix pour et 2 abstentions Réserve foncière 50 000,00 € Constitution d'une réserve foncière pour un futur lotissement 10 voix pour et 1 abstention Mur d'enceinte de l'église 10 000,00 € Réfection des joints 11 voix pour Désherbeuse Eau Chaude/Nettoyeur Haute Pression sur remorque 9 000,00 € Sous réserves d'un achat mutualisé et de l'obtention d'une subvention 11 voix pour 12 Complément Faïence Logement de la mairie 898,97 € Travaux en cours 11 voix pour Aménagement Locaux service technique 1 500,00 € Electricité/Point d'eau 11 voix pour Aménagement de la buanderie 1 200,00 € Lavabo et petit chauffe-eau 11 voix pour Travaux Salle des fêtes 1 000,00 € En investissement 2021 : peinture et matériel nécessaire pour le bar et le couloir 11 voix pour Signalisation Suite Etude de la Poste 3 000,00 € En fin d'année 2021, en fonction de l'audit 11 voix pour Décorations Noël 2 000,00 € Prévision d'un renouvellement régulier 11 voix pour Congélateur pour la salle des fêtes 400,00 € Remplacement 11 voix pour Bibliothèque 250,00 € Si adhésion au réseau des bibliothèques de Dinan agglomération, participation pour la constitution d'un fonds de livres (0,50€ par habitant) 11 voix pour Autres dépenses 1 045,50 € TOTAL Nouvelles dépenses 105 294,47 € Montant total investissements 2021 352 239,01 € Le budget primitif 2021 de la commune est adopté à l'issue de la présentation des données ci-dessus par 10 voix (1 abstention).

3. Questions diverses - Convention Dinan agglomération/Communes pour la lutte contre les frelons asiatiques Dinan agglomération propose aux communes de reconduire la convention du dernier mandat avec un prestataire privé : financement de la destruction des nids à parts égales entre l'intercommunalité et la commune. La nouvelle campagne doit débuter le 1er avril 2021. Chaque commune doit désigner un référent communal. Les conseillers municipaux souhaitent renouveler la convention avec Dinan agglomération et désignent Mademoiselle Lydie GUERIN comme référente communale. Elle assurera la liaison entre la commune et Dinan agglomération dans le cadre de cette lutte contre les frelons asiatiques.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 26 mars 2021 à 20h30.